

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL de LAVARDENS

du mercredi 30 mars 2022 à 20h30 à la salle du conseil municipal

Convocation du : 24/03/2022

Présents: Christiane COSTENARO, Séverine DELCOURT, Laurence GÉNOT BARRÈRE, Cyrille GINESTET, Claude MACARY, Laurent MOTHE, Sylvie PUJOS, Cyril RECHOU, Damien RECHOU, Joëlle SAINT-PÉ

Absents excusés : Stéphane SERRECOURT

Procurations : néant

Secrétaire : Laurence GÉNOT-BARRÈRE

- 1) Lecture et approbation du compte rendu de la dernière séance
 - 2) Vote du Compte de Gestion 2021 du trésorier du budget principal de la Commune, Budgets annexes du Commerce, du Restaurant et du Lotissement
 - 3) Vote du Compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal de la Commune, Budgets annexes du Commerce, du Restaurant et du Lotissement
 - 4) Affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget principal de la Commune, Budgets annexes du Commerce, du Restaurant et du Lotissement
 - 5) Vote des taxes
 - 6) Proposition de budget prévisionnel 2022 Commune, Commerce, Restaurant, Lotissement
 - 7) Vote prévisionnel des budgets 2022 Commune, Commerce, Restaurant , Lotissement
 - 8) Subventions et participations 2022
 - 9) DCM admissions en non-valeurs
 - 10) Mandat de consultation au CDG : lancement d'un appel d'offre pour une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire pour le risque santé
 - 11) Lignes directrices de gestion
 - 12) Questions diverses et informations générales
-

1) Lecture et approbation de la dernière séance

Lecture est faite du compte rendu de la dernière séance. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2) Vote du Compte de Gestion 2021 du trésorier du budget principal de la Commune, Budgets annexes du Commerce, du Restaurant et du Lotissement et

3) Vote du Compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal de la Commune, Budgets annexes du Commerce, du Restaurant et du Lotissement

✓

Monsieur le Maire donne lecture des comptes de gestion de l'exercice 2021 établi par le trésorier pour le budget principal de la commune, les budgets annexes du commerce, du restaurant et du lotissement. Après vote du conseil municipal, ces documents sont adoptés à la majorité absolue.

Lecture est faite des comptes administratifs de la commune, du commerce, du restaurant de l'exercice 2021 par Madame Laurence Génot-Barrère, adjointe au maire, sous la présidence de Mme Joëlle Saint-Pé, 1ère adjointe.

✓ **Budget principal de la COMMUNE**

Résultat de Fonctionnement : - 64 948,45 €

Résultat d'investissement : 89 883,36 €

Résultat global : 24 934,91€

✓ **Budget annexe du RESTAURANT**

Résultat de Fonctionnement : 3 873,63 €

Résultat d'investissement : - 3 883,16 €

Résultat global : - 9,53 €

✓ **Budget annexe du COMMERCE**

Résultat de Fonctionnement : -15,20 €

Résultat d'investissement : 0

Résultat global : -15,20 €

✓ **Budget annexe du LOTISSEMENT**

Résultat de Fonctionnement : 64 279,61 €

Résultat d'investissement : 195 659,86 €

Résultat global : 259 939,47 €

Les documents étant concordants, ils sont adoptés à l'unanimité par les membres du conseil municipal, hors la présence de Monsieur le Maire.

4) Affectation du résultat de l'exercice 2021

Monsieur le Maire propose de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2021 comme suit,

✓ **Budget annexe du COMMERCE**

Pas de restes à réaliser.

Déficit de fonctionnement 2021 : 409,61 €

excédent reporté de : 394,41 €

soit déficit cumulé de : 15,20 €

Résultat d'exploitation (déficit) : 15,20 €

affectation en réserve (1068): 0

résultat reporté (déficit 002) : 15,20

Déficit d'investissement reporté : 0

✓ **Budget annexe du RESTAURANT**

Pas de restes à réaliser.

Excédent de fonctionnement 2021 : 3 873,63 €

déficit reporté de : 0 €

soit excédent de fonctionnement cumulé de : 3 873,63 €

déficit d'investissement de : 3 883,16 €

besoin de financement : 3 883,16 €

Résultat d'exploitation (excédent) : 3 873,63 €

affectation en réserve (1068) : 3 873,63 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 0

Résultat reporté en investissement (déficit 001) : 3 883,16 €

✓ **Budget annexe du LOTISSEMENT**

Pas de restes à réaliser.

Excédent de fonctionnement 2021 : 413,79 €

excédent reporté de : 63 865,82 €

soit excédent de fonctionnement cumulé de : 64 279,61 €

excédent d'investissement de : 195 659,86 €

excédent de financement : 195 659,86 €

Résultat d'exploitation (excédent) : 64 279,61 €

affectation en réserve (1068) : 0 €

Résultat reporté en fonctionnement (excédent 002) : 64 279,61 €

Résultat reporté en investissement (excédent 001) : 195 659,86 €

✓ **Budget principal de la COMMUNE**

Pas de restes à réaliser.

Excédent de fonctionnement 2021 : 87 907,11 €

excédent reporté de : 1 976,25 €

soit excédent de fonctionnement cumulé de : 89 883,36 €

déficit d'investissement de : 64 948,45 €

besoin de financement : 64 948,45 €

Résultat d'exploitation (excédent) : 89 883,36 €

affectation en réserve (1068) : 64 948,45 €

Résultat reporté en fonctionnement (excédent 002) : 24 934,91 €

Résultat reporté en investissement (déficit 001) : 64 948,45 €

Les propositions sont adoptées à la majorité absolue.

5) Vote des taxes

Monsieur le Maire propose de laisser les taux de l'année précédente inchangés. Il rappelle que suite aux réformes de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), le taux de la TH n'est plus voté par les communes. Celles-ci perçoivent en compensation un transfert de taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Le conseil délibère donc sur la base d'un taux de référence égal à la somme de ces deux taux.

Un coefficient correcteur est appliqué qui garantit une compensation intégrale de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Les communes votent ainsi un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) rénové, soit :

Taux de la Taxe foncière (non bâti) : 81.47 %

Taux de Taxe foncière bâti communal : 54,05 % (= 20.20 % taux communal + 33,85 % taux départemental)

Après avoir délibéré le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

6) Proposition de budget prévisionnel 2022 Commune, Commerce, Restaurant, Lotissement

7) Vote prévisionnel des budgets 2022 Commune, Commerce, Restaurant, Lotissement

Monsieur le Maire propose un budget primitif pour l'année 2022 :

- **Budget annexe du COMMERCE :**

- en Fonctionnement : 1 330,18 € en dépenses et 3 413,00 € en recettes
- en Investissement un budget qui s'équilibre à 600 € en dépenses et en recettes. Pas de restes à réaliser.

- **Budget annexe du RESTAURANT :**

- en Fonctionnement : un budget un budget qui s'équilibre à 9 674,63 € en dépenses et en recettes
- en Investissement un budget à 4 136,70 € en dépenses et 5 290,00 € en recettes. Pas de restes à réaliser.
- **Budget annexe du LOTISSEMENT :**
 - en Fonctionnement : un budget à 426 325,66 € en dépenses et 539 744,57 € en recettes
 - En Investissement 469 780,45 € en dépenses et 472 568,68 € en recettes. Pas de restes à réaliser.
- **Budget principal de la COMMUNE**
 - en fonctionnement : un budget qui s'équilibre à 388 223,22 € en dépenses et en recettes.
 - en investissement : un budget qui s'équilibre à 229 826,59 € en dépenses et en recettes. Pas de restes à réaliser.

8) Subventions et participations 2022

Un budget de 8000 € (huit mille euros) est proposé sur la ligne budgétaire 6574 d'attribution de subventions. Le conseil municipal approuve la décision à l'unanimité et attribue les subventions suivantes :

ADDA 32	99,00
ASSOCIATION DES MAIRES	167,09
ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE	105,00
ASSOCIATION MAXIMÔMES	500,00
ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS LAVARDENAISE	800,00
AUX TEMPS DES MOTS	400,00
CAF32 pôle logement - sce FSL	0,00
CAUE CTé DÉPART ARCHITECT	150,00
COMITÉ DES FÊTES	1 300,00
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	500,00
FONDATION DU PATRIMOINE	55,00
GERS QUAD ADDICT	0,00
GRAND AUCH CŒUR DE GASCOGNE Cté d'agglomération	0,00
INTERBIO OCCITANIE ASSOCIATION	240,00
JEUNES AGRICULTEURS DU GERS	200,00
LES AMIS DU LAVOIR DE LAVARDENS	0,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	50,00
LOUS PETITS MARCATS	1 000,00
PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE	1 373,00
RETROMOTION	500,00
SOCIÉTÉ DE CHASSE LAV MER	250,00
SOCIÉTÉ DE PÊCHE JEGUN LAVARDE	100,00

9) DCM admissions en non-valeurs

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la demande d'admission en non-valeur faite par la trésorerie sur des produits irrécouvrables concernant le budget principal et les budgets annexes (restaurant et commerce). Sur le budget principal, le comptable expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits pour des créances dont le recouvrement n'a pu aboutir malgré les poursuites engagées pour un montant total de 3 565,77 € (trois mille cinq cent soixante cinq euros soixante dix sept centimes) + 595,98 € (cinq cent quatre vingt quinze euros quatre vingt dix huit cts) sur le budget du commerce + 980 € (neuf cent quatre vingt euros) sur le budget du restaurant.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs des titres figurant sur les états remis au conseil pour les montants ci-dessus. Le conseil municipal approuve la demande à l'unanimité.

10) Mandat de consultation au CDG : lancement d'un appel d'offre pour une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire pour le risque santé

Le Maire informe l'assemblée que le CDG 32 va lancer un appel public à concurrence en vue de conclure une convention de participation et un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employeurs publics territoriaux et de leurs agents, destiné à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident (risque « mutuelle santé ») pour un effet au 1^{er} janvier 2023. Le Maire précise que pour envisager d'adhérer à cette convention afin de bénéficier de couvertures d'assurance santé de bonne qualité avec un prix attractif du fait de la mutualisation, il convient de donner un mandat préalable au CDG 32 afin de mener à bien la mise en concurrence pour les risques précités, étant entendu que l'adhésion à la convention de participation reste libre à l'issue de la consultation. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le lancement de l'appel d'offres.

11) Lignes directrices de gestion

Monsieur le maire présente les lignes directrices de gestion élaborées pour déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et fixer les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. Il informe que ces lignes directrices de gestion s'appliqueront sous réserve de l'avis favorable du comité technique paritaire à compter du 1er janvier 2021 en vue des décisions individuelles prises concernant les agents. Le conseil municipal approuve la proposition.

12) Questions diverses et informations générales

Une présentation en ligne d'un outil de gestion des adresses communales, proposée par le Programme Bases Adresses Locales de l'ANCT, a été suivie par les élus et agents concernés et engagés dans la démarche de mise à jour des adresses communales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Membres présents : 10

Membres votants : 10

Christiane COSTENARO
Séverine DELCOURT
Laurence GENOT-BARRERE
Cyrille GINESTET
Claude MACARY
Laurent MOTHE
Sylvie PUJOS
Cyril RECHOU
Damien RECHOU
Joëlle SAINT-PÉ
Stéphane SERRECOURT excusé